

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A Vert (40) et en visioconférence

Séance du 25 mars 2024
Délibération n°2024-38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-quatre, le lundi 25 mars 2024 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Vert (44) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 12 mars 2024

Étaient Présents en présentiel : Mme ARDOUIN Aimée, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, M. FORET Thierry, M. LANUSSE Denis portant pouvoir de Mme DESMOULIN Karine, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et M. GILLE Hervé, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. DUFAY Michel et de M. SAINTORENS Denis, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BEAUMONT Patricia

Étaient Présents en visioconférence : M. BAUDE Vital, Mme BREQUE Claudie, M. DECLERCQ Cyrille (arrivée à 18h33), M. ICHARD Vincent, Mme LARRUE Marie, Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel portant pouvoirs de Mme LE YONDRE Natalie et de M. DELUGA François, Mme MESPLES Olga, M. SARTRE Philippe, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme WEBER Sophie

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUFAY Michel ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. MARTINEZ Manuel, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. LANUSSE Denis, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. MARTINEZ Emmanuel, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. BACHÉ Alain (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick (excusé), M. TAUZIN Amaud.

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	19	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	71
Total présents et pouvoirs	31	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	4

RESSOURCES HUMAINES

Recrutements anticipés

Service support – Maison du Parc

Le service support de la maison du Parc est composé d'un poste de

- Responsable administratif et financier
- Assistant ressources humaines
- Assistante marchés publics finances
- Assistant comptabilité marchés publics
- Secrétariat institutionnel
- Agent d'accueil : catégorie C

Depuis plus d'un an, le service fonctionne en sous-effectif (postes marchés publics finances, comptabilité, agent d'accueil).

Considérant le retard accumulé sur de nombreux dossiers, rendant les conditions de travail des agents en poste difficiles ;

Considérant le départ à la retraite de l'assistante marchés publics / finances à la date du 1^{er} janvier 2025, et le reliquat de congés important dont elle dispose ;

Considérant l'absence de visibilité sur la date de retour de l'agent en charge de la comptabilité ;

Considérant qu'il ne peut être envisageable, quel que soit le scénario, d'attribuer ponctuellement les fonctions d'assistante RH au personnel titulaire en présence sur le service

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L 332-13

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix abstention de M. DUFAY Michel):

- **D'AUTORISER** le Président à prolonger le contrat de remplacement de l'assistante de ressources humaines, aux conditions suivantes :

Conditions statutaires :

- Catégorie B (rédacteur principal 2^{ème})
 - Poste à temps complet
 - Rémunération : IB 506 IM 441
 - Date d'effet : 15/4/2024
 - Date de fin : 31/12/2024
- **ET D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Les crédits correspondants sont ouverts au budget

A l'issue de la période, soit à la date de départ à la retraite de l'assistante marchés publics/finances, le poste d'assistante RH sera ouvert à la vacance (poste de titulaire, ou à défaut contractuel, en vertu de l'article L 332-8-2 du code général de la fonction publique, soit CDD de 3 ans, renouvelable. Niveau de rémunération défini en fonction de la qualification requise pour l'exercice des fonctions, de la qualification détenue par l'agent, et de son expérience professionnelle)

Pôle éducation au territoire

Considérant le départ à la retraite, à la date du 1er octobre 2024, d'un animateur du pôle éducation au territoire, titulaire du grade d'animateur principal 2^{ème} classe, remplissant les fonctions de coordinateur animateur de projets Education à l'environnement

Au regard d'un reliquat de congé important cumulé à un compte épargne temps, l'agent cessera effectivement ses fonctions à la date du 1^{er} juillet 2024.

En vue de garantir la continuité des projets, il est envisagé de procéder au recrutement d'un remplaçant dès le mois de juin prochain.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L 332-8-2

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix abstention de M. DUFAY Michel):

- **D'AUTORISER** le Président à procéder à un recrutement anticipé dès le mois de juin, aux conditions suivantes (fiche de poste jointe):

Conditions statutaires :

- Catégorie B (grade animateur, animateur principal 2^{ème} classe, ou 1^{ère} classe)
- Rémunération statutaire en fonction de la grille de référence, dans le cadre du recrutement d'un titulaire.
- En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel, en application de l'article L 332-8 du Code général de la Fonction publique (CDD de 3 ans, renouvelable. Niveau de rémunération défini en fonction de la qualification requise pour l'exercice des fonctions, de la qualification détenue par l'agent, et de son expérience professionnelle, dans la limite du 10^{ème} échelon d'animateur).
- **ET D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

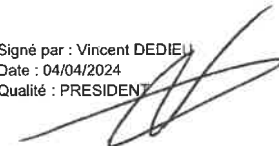
Les crédits correspondants sont ouverts au budget

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 4 avril 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 04/04/2024
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 5/4/2024

FICHE DE POSTE

15 – 05 - 2024

INTITULÉ	Coordinateur.rice – animateur.rice de projet d'éducation à l'environnement
CADRE STATUTAIRE	- Cadre B - Filière animation
POSTE À POURVOIR	15 mai 2024
MISSIONS	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du Parc qui vise à développer « une conscience de territoire », les missions du pôle éducation environnement et action culturelle s'articulent autour d'un ensemble de mesures qui compose la charte et autour desquelles l'action du pôle s'oriente :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesure 69 / Faire de ce territoire un espace culturel sans mur avec une attention particulière à l'organisation d'événementiels originaux et innovants. ➤ Mesure 72 / Intégrer les valeurs du territoire dans l'éducation à l'environnement ➤ Mesure 73 / Garantir une éducation pour tous ➤ Mesure 74 / Développer une culture de l'éducation à l'environnement auprès des acteurs publics et privés. <p>La particularité et richesse de ce pôle éducation environnement et culture est la transversalité des approches qui sont complémentaires au travers des projets et des publics. Les pratiques de pleine nature comme le canoë kayak, l'orientation, le vélo, la rando sont des supports d'épanouissement des publics et de découverte du territoire. Elles s'inscrivent également comme un moyen de lien social, de sport santé, de mobilisation de la jeunesse et des habitants de ce PNR. Autant de thématiques qui répondent aux objectifs de la charte.</p> <p>L'équipe du Pole est composée de 5 personnes.</p> <p>Ses missions : Il/elle contribue à la préservation et à la valorisation du territoire par la sensibilisation, l'éducation et la découverte de ses milieux et de ses cultures.</p> <p>Dans ce cadre, et en collaboration avec l'ensemble des membres de la Mission Éducation à l'environnement et action culturelle et des équipements du PNR :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il/elle conçoit, organise et réalise, coordonne et encadre des projets d'animations liés à la nature, l'environnement et au territoire du Parc. Ces projets s'insèrent dans la lettre buissonnière à destination des enseignants et centres de loisirs. ▪ Il/elle coordonne et anime un club nature dont le Parc est opérateur. ▪ Il/elle peut animer le cas échéant des formations courtes à destination d'enseignants, éducateurs ou formateurs. ▪ Il/elle organise, anime et encadre des projets d'animations liés à ses compétences sur le territoire du Parc. ▪ Il/elle évalue ses actions ainsi que celles conçues par les autres membres de la Mission ▪ Il/elle réalise, participe à l'animation de dispositifs, d'outils, et documents

	<p>pédagogiques liés à ses actions</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il/elle contribue à développer et animer des partenariats avec le milieu associatif, réseau éducation environnement et de l'éducation nationale. ▪ Il/elle assure ou participe à la communication de ses actions. ▪ Il/elle participe aux événementiels – animations de territoire mis en place par le Parc.
ACTIONS ET TÂCHES	<p>1) Pour les projets et actions, il/elle doit : Préparer les actions : > Organiser et/ou assister à des réunions > Effectuer des recherches (à son bureau, sur le terrain...) > Réaliser si nécessaire des outils pédagogiques > Définir le budget, faire établir des devis > Effectuer la communication si nécessaire</p> <p>Animer les actions : > Accueillir le public : scolaires – jeunes – habitants – touristes. > Mener l'animation les cycles pédagogiques, dans le respect de la réglementation en vigueur et avec une sensibilité environnementale importante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les actions - Établir les facturations - Effectuer un compte-rendu et/ou une communication à-posteriori si nécessaire <p>2) Pour sa participation aux événementiels , Jour de la nuit, nuit des forêts, Parc à vélo, ... (selon les besoins et en fonction de ses compétences), il/elle peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des temps de travail – conception - Intégrer des commissions - Être présent pour une aide logistique ou matérielle en amont, pendant ou après l'événementiel <p>4) Il/elle peut être amené.e à manager du personnel saisonnier, services civiques, stagiaires... Pour cela il/elle doit : > Établir une organisation de travail, fournir les moyens nécessaires pour effectuer le travail > Assurer le suivi du travail >Évaluer le travail accompli</p> <p>5) Il/elle participe ponctuellement aux actions de formation – sensibilisation, à la réflexion, à la médiation environnementale (collectivité, association, acteur privé...) autour des thématiques de pleine nature – développement durable – transitions écologiques.</p>
POSITIONNEMENT HIÉRARCHIQUE	Sous il/elle est sous l'autorité directe du responsable de pôle culture et éducation environnement.
RELATIONS FONCTIONNELLES	<p>Il/elle est en relation avec les agents du Parc. Pour élargir son champ de compétences, il/elle peut être amené à collaborer avec les autres pôles et équipements du Parc.</p> <p>Il/elle est interlocuteur.rice dans le cadre des activités physiques de pleine nature auprès des services des collectivités ou fédérations, jeunesse et sport. Il/elle peut être amené.e à suivre – être référent sur les réseaux thématiques.</p> <p>Il/elle travaille en relation avec la cellule pédagogique pour les projets du territoire.</p>
EXIGENCES REQUISES	Qualifications obligatoires :

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualification dans le domaine de l'éducation environnement. Idéalement formation initiale dans le domaine de l'environnement, animation : BTS GPN / BPJEPS EEDD / ... ▪ Permis B et E souhaité. ▪ Qualifications bienvenues : diplôme d'encadrement dans des pratiques de pleine nature telles que l'orientation – vélo – canoe kayak, ... ▪ Écologie, sciences naturalistes,... <p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissances naturalistes – biodiversité – changement climatique. Une compétence autour de l'astronomie – monde de la nuit peut être intéressante au vu d'un classement du PNR en Réserve de ciel étoilé. ▪ Connaître la législation et la réglementation liées aux activités pratiquées et être en vigilance dans l'application de la réglementation et son évolution ▪ Savoir adapter son discours et ses actions au public visé, prise de parole en public, transmission de savoir, méthodes pédagogiques,... ▪ Techniques d'animation de groupe et outils d'interprétation ▪ Connaissances de méthodes pédagogiques et participatives de mobilisation citoyenne. ▪ Organisation et planification du travail ▪ Bon sens relationnel, et sens de l'écoute, et force de proposition ▪ Être autonome, efficace, bonne capacité d'adaptation ▪
SPÉCIFICITÉS DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'exerce en grande partie en plein air et exige des déplacements auprès d'écoles ou de centres de loisirs et communes à l'échelle du Parc. ➤ Travail en équipe ou isolé selon les circonstances ➤ Horaires de travail variables, pouvant être décalés, exceptionnellement le week-end, ou soirées

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer avant le **XXXX** à l'attention du Président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne à l'adresse suivante : info@parc-landes-de-gascogne.fr / Préciser en objet la mention « Coordinateur.rice – animateur.rice de projet d'éducation à l'environnement ».